

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 Avril 2017 à 20 heures 30

Membres présents : Bouchet Michaël, Boudet Jean-Bernard, Calmon Bernard, Cassabois Marie Pierre, Fau Gilles, Lamic Pascal, Salvan Elisabeth, Vergne Jérôme, Vours Marie Agnès,

Représenté : Vours Marie Ange pouvoir à Cassabois Marie-Pierre

Date de convocation : 07 avril 2017

Secrétaire de séance : BOUDET Jean-Bernard

Le Jeudi 13 avril 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire en présence de Mme MEY FAU Caroline, Conseillère départementale.

1. Approbation PV réunion du 16 Mars

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation et vote du budget communal 2017

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du budget préparé par la commission finances, Monsieur le maire présente le budget communal comme suit.

section fonctionnement					
chapitres	dépenses	prévisions	chapitres	recettes	prévisions
011	charges à caractère général	55 950.00 €	013	atténuation de charges	0.00 €
012	charge personnel	141 836.00 €	70	produits des services	34 360.00 €
014	atténuation de produits	56 070.00 €	73	impôts et taxes	192 211.00 €
65	autres charges gestion courante	86 420.00 €	74	dotations et participations	109 988.00 €
66	charges financières	5 607.00 €	75	autres produits gestion courante	17 863.00 €
68	Dotations aux provisions	3 000.00 €	77	produits exceptionnels	0.00 €
023	virement à la section investissement	36 043.98 €	042	opérations d'ordre entre sections	3 500.00 €
042	opérations d'ordre entre sections	11 091.00 €		total	357 922.00 €
	total	396 017.98 €		total	396 017.98 €
				résultat reporté	38 095.98 €
section investissement					
chapitres	dépenses	prévisions	chapitres	recettes	prévisions
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	24 844.98 €	10	Dotations Fonds divers Réserves	10 741.55 €
16	emprunts et dettes	15 790.00 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	1 481.00 €
020	dépenses imprévues	0.00 €	13	subventions d'investissement	0.00 €
040	opérations d'ordre entre sections	4 981.00 €	24	produits de cession	0.00 €
		45 615.98 €	021	Vt section de fonctionnement	36 043.98 €
	<u>Programmes (nouvelles propositions)</u>		040	opérations d'ordre entre sections	11 091.00 €
	aménagement monument aux morts	0.00 €			
	travaux école	0.00 €			48 615.98 €
	hameau de barrières	0.00 €			
	aménagement secteur les Espérières	3 000.00 €			
	aménagement cœur de village	0.00 €			
	travaux voirie 2015	0.00 €			
		3 000.00 €			
	restes à réaliser/programmes	0.00 €			
	résultat reporté	10 741.55 €		résultat reporté	
	total	59 357.53 €		total	59 357.53 €

Le budget est approuvé et signé à par les membres présents.

Attribution des subventions aux associations

Sur proposition de la commission finances, après réception de demandes écrites (bilan moral et financier) les membres du conseil municipal décident d'attribuer aux associations **à l'unanimité**, les subventions suivantes :

-	APEL et amis de l'étoile	300 €,
-	Football club de MIERS	300 €
-	Pêche et pisciculture	150 €
-	Chambre des métiers	240 €
-	Club des bons vivants	300 €
-	Croqueurs de pommes	300 €
-	Miers animation	550 €
-	Société de chasse	150 €
-	CCAS	100 €
-	Mutuelle Coup Dur	50 €
-	REISSA	460 €

et à la **majorité et 1 abstention** : Les amis de la source 250 €

3. Vote des taux communaux.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux appliqués en 2016 :

- taxe d'habitation 10.50 %
- taxe foncier bâti 21.80 %
- taxe foncier non bâti 198.30 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de reporter pour 2017 les taux à l'identique, à savoir :

- taxe d'habitation 10.50 %
- taxe foncier bâti 21.80 %
- taxe foncier non bâti 198.30 %

pour un produit fiscal attendu de **183 021 €**

4. Amortissements travaux sur réseaux

Le Maire rappelle les travaux de réseaux AEP et frais d'études 2014 et 2015 pour lesquels les amortissements n'avaient pas été entérinés par délibération. Il convient de régulariser ces opérations dont la durée d'amortissement a été fixée à 20 ans.

Adopté à l'unanimité.

5. Présentation et vote du budget assainissement 2017

Monsieur le Maire procède à la présentation du budget assainissement préparé par la commission finances,

section exploitation					
chapitres	dépenses	prévisions	chapitres	recettes	prévisions
011	charges à caractère général	7 950.84 €	70	redevances et autres prestations	22 800.00 €
012	charge personnel	4 900.00 €	74	subventions d'exploitation	0.00 €
014	atténuation de produits	2 000.00 €	75	autres produits gestion courante	0.00 €
65	autres charges gestion courante	0.00 €	77	produits exceptionnels	0.00 €
66	charges financières	1 182.00 €	042	opérations d'ordre entre sections	10 109.03 €
67	charges exceptionnelles	0.00 €			
68	Dotations amortissements	8 000.00 €			
023	virement à la section investissement	4 255.36 €		total	32 909.03 €
042	opérations d'ordre entre sections	15 177.67 €		résultat reporté	10 556.84 €
	total	43 465.87 €		total	43 465.87 €
section investissement					
chapitres	dépenses	prévisions	chapitres	recettes	prévisions
16	emprunts et dettes	9 324.00 €	10	réserves	3 787.92 €
21	immobilisations corporelles	0.00 €			
040	opérations d'ordre entre sections	10 109.03 €	021	Virement section fonctionnement	4 255.36 €
	total	19 433.03 €	040	opérations d'ordre entre sections	15 177.67 €
	résultat reporté	3 787.92 €			
	total	23 220.95 €		total	23 220.95 €

Le budget est approuvé et signé à par les membres présents et représentés.

6. Augmentation indemnités fonction élus

Le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture concernant la revalorisation des indices relatifs au versement des indemnités des maire et adjoints, indice qui passe de 1015 à 1022 à compter de Février 2017. Etant donné que la délibération initiale faisait référence à cet indice, il convient de délibérer à nouveau pour appliquer cette revalorisation.

Adopté à l'unanimité.

7. Commission culture et patrimoine

✚ **Tourins et toupines** : La manifestation qui s'est déroulée sur trois jours (17-18 et 19 mars) a connu un succès mitigé. L'exposition prêtée par le Pays d'art et d'histoire a attiré plus de personnes extérieures à la commune que de Miersoises et Miersois. Les conférences ont intéressé une assistance satisfaisante.

✚ **Barrières** :

Le samedi 18 mars, des élus et des membres de l'association des *Croqueurs de pommes* ont planté quatre arbres.

Une visite goûter clôturera la session d'intervention de *Déclam* (10-15 avril) le samedi 15 avril à 16 heures.

Une photographie à 360° est à choisir par la commission culture et patrimoine parmi trois propositions du PNRCQ, financeur du projet.

Les demandes de subventions auprès de la Région et de M. Requier, sénateur, n'ont pas abouti pour la raison que le fonctionnement ne peut être pris en compte. Un dossier a été remis en main propre à M. Rigal, président du Conseil départemental, avec un argumentaire adapté à cette situation.

✚ **Boîte à livres** : Le projet débutera quand les dégradations commises dans le bourg auront cessé.

8. Questions diverses.

* Bureau de vote élections présidentielles : planning à faire

* Proposition vente de terrains CCAS - Il s'agit de terrains communaux et n'appartenant pas au CCAS. Que faire de ces terrains ? personne ne souhaite les louer, aucune réponse suite à l'appel d'offres. Cependant, une personne souhaiterait l'acheter, dans ce cas là, cela pourrait se faire par l'intermédiaire de la SAFER pour préempter. Se renseigner auprès de la SAFER sur la procédure à lancer (accord de principe)

* Terrain à louer au dessus du cimetière : Appel d'offres à renouveler pour mise en concurrence à partir du 1er Mai

* Le maire fait le résumé de la réunion qui s'est déroulée à la Source Salmière concernant le projet qui est soumis auprès du SIVU La Source (11 emplois, 5 CDI).
Un autre projet doit être présenté en Mai. Une réponse sera donnée ultérieurement.

* La répétition d'actes d'incivisme sur la commune pose problème. Quelle est la solution ? Il est suggéré de recevoir certains parents avant de faire un rappel à l'ordre auprès du Procureur de la République.

Fin de séance 23 h 30